

COMMUNE DE SAINT-GIRONS-EN-BEARN

Séance du 30 juin 2017

Nombre de membres :		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
11	9	10

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-GIRONS-EN-BEARN régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Pierre LAFARGUE, Maire et Président de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 24 mars 2017.
- Délibération n°20170630-01 : Elections Sénatoriales – Désignation des délégués et de leurs suppléants - PJ : Décret de convocation des électeurs
- Délibération n° 20170630-02 Décision Modificative Photocopieur Mairie
- Questions diverses :
 - 2018 : Vœux du Maire / Bulletin Municipal
 - Site Internet Commune
 - Règlement Incendie (Délibération n°20170630-04)
 - Travaux au Hall des Sports
 - Panneau de basket – Basket de Bonnut
 - Equipement Salle G. Petriat (Télévision)
 - Opération «Cercle Bleu »

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Délibération n°20170630-03 : Adhésion de la commune de DENGUIN et des communes du SIVU DU VAL DE L'OUSSE et modification des statuts
- Délibération n° 20170630-05 Demande de subvention au titre des amendes de police pour le projet de changement d'abribus

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2017 joint à la convocation n'a soulevé aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal et a été approuvé à l'unanimité.

2) Elections Sénatoriales - Election des délégués du conseil municipal (délibération n°20170630-01)

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, le 30 juin 2017 à 20h30

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu la circulaire préfectorale du 09 juin 2017 relative aux conditions dans lesquelles il devra être procédé à l'élection des délégués des conseillers municipaux, conformément aux articles L.283 à L.293 et R.131 à 138 du code électoral

Vu la circulaire préfectorale du 26 juin 2017 relative à la transmission des résultats



Séance du 24 mars 2017

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de, **M. CESCOSSE Serge, M. LAFARGUE Patrick, M. CHEDOZEAU Vincent, Mme AMARDEIL Agnès** La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election du délégué (ou des délégués)

Les candidatures enregistrées : **M. LAFARGUE Pierre**

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **10**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **10**
- majorité absolue : **6**

A obtenu :

- **M. LAFARGUE Pierre : 10** voix

M. LAFARGUE Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées : **Mme DARTEYRE Marie-Edmée, M. VALLOIS Hubert, Mme AMARDEIL Agnès**

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de **3** suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **10**
- bulletins blancs ou nuls : **0**
- suffrages exprimés : **10**
- majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

- **Mme DARTEYRE Marie-Edmée : 10** voix
- **M. VALLOIS Hubert : 10** voix
- **Mme AMARDEIL Agnès : 10** voix

Mme DARTEYRE Marie-Edmée ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme VALLOIS Hubert ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

Mme AMARDEIL Agnès ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le

Et de la publication le

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le

Le Maire

Pierre LAFARGUE



Séance du 24 mars 2017

3) Décision Modificative : Achat Photocopieur Mairie. (Délibération n°20170324-02)

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2118 (21) - 38 : Autres terrains	-2 500,00		
2183 (21) - 46 : Matériel de bureau et matér	2 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le
 Et de la publication le
 Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le

Le Maire
Pierre LAFARGUE

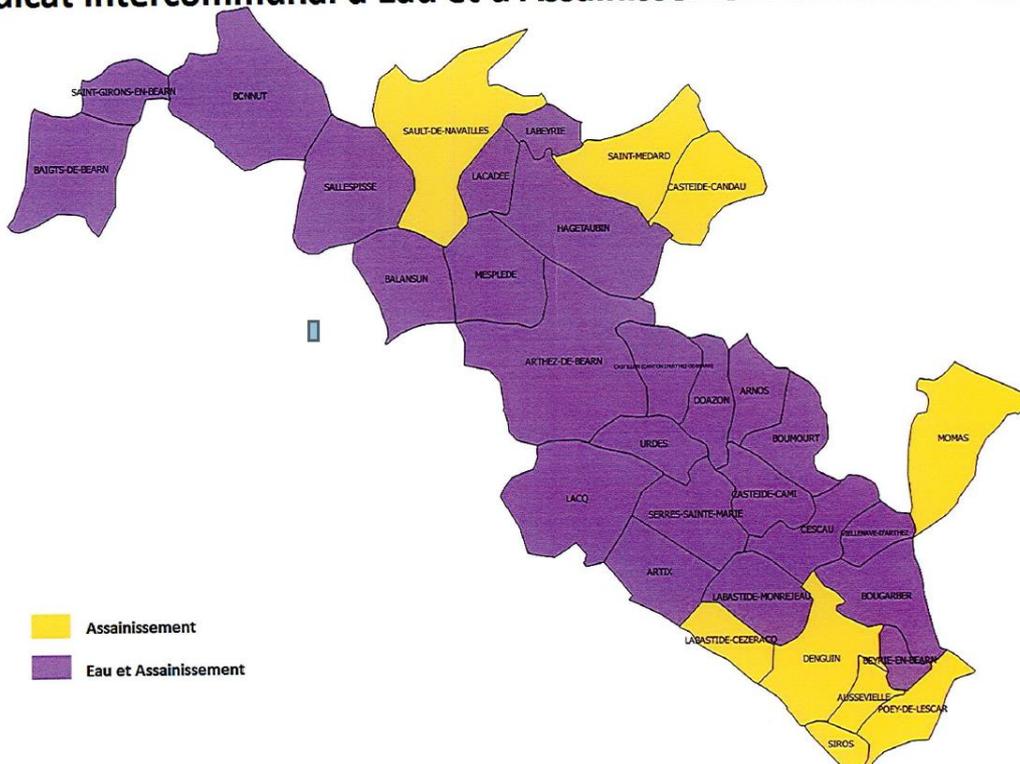
4) Adhésion de la commune de DENGUIN et des communes du SIVU DU VAL DE L'OUSSE (AUSSEVIELLE, SIROS et POEY DE LESCAR) Services Assainissement Collectif et non Collectif et modification des statuts (délibération n°20170630-03)

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le courrier du Président du Syndicat des Trois Cantons SIEATC concernant les demandes d'adhésion de la commune de DENGUIN et des communes de l'actuel SIVU d'assainissement du VAL d'OUSSE à savoir AUSSEVIELLE, SIROS et DENGUIN au SIEATC.

Il s'agit d'une première phase d'évolution du Syndicat des Trois Cantons qui fusionnera avec les Syndicats GAVE et BAISE, GRECHEZ, PUYOO-BELLOCQ-RAMOUS et SMEPRO au 1^{er} janvier 2020 pour créer le Syndicat Mixte gestionnaire de l'eau et l'assainissement sur cinq intercommunalités. (Cf courrier de la Communauté des Communes LACQ-ORTHEZ au Préfet).

Il présente alors les statuts modifiés et la carte qui en découle.

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement des Trois Cantons



Séance du 24 mars 2017

Il est rappelé qu'une comptabilité analytique sera mise en place pour préserver l'existant : mode de gestion et tarifs.

Il propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette question pour une adhésion effective au 1^{er} janvier 2018 et précise que comme pour MOMAS, BEYRIE et BOUGARBER ce sont des élus des intercommunalités qui siègeront au SIEATC par représentation substitution et que le Syndicat deviendra de ce fait un SYNDICAT MIXTE.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Où l'exposé du Mairet après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

EMET UN AVIS FAVORABLE à : l'adhésion de la commune de DENGUIN, des communes du SIVU du VAL de l'OUSSE composé d'AUSSEVIELLE, SIROS et POEY DE LESCAR pour la compétence assainissement (assainissement collectif et non collectif) au syndicat des Trois Cantons

aux les statuts présentés,

PRECISE que l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale devra se prononcer sur cette question,

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques la présente délibération pour contrôle de légalité.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le

Et de la publication le

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le

Le Maire

Pierre LAFARGUE

5) Défense Incendie – Carte de Couvertures des Risques – Adhésion à la démarche du Syndicat des 3 Cantons (délibération n°20170630-04)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place des cartes de risque en matière de Défense incendie, il a été proposé, lors du comité syndical du Syndicat des 3 Cantons du 20 juin 2017, de mutualiser sur les différentes communes adhérentes au syndicat, les démarches à entreprendre.

Aussi la détermination des cartes de risque pour chaque commune en eau potable serait réalisée par Hydraulique Environnement Aquitaine, le bureau d'étude ayant effectué le schéma directeur et disposant du modèle hydraulique.

Afin de répondre à la réglementation, mais également aux attentes des services du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) pourrait assister le Syndicat des 3 Cantons au sein d'un comité de pilotage (COFIL) qui acterait les choix techniques adoptés. Le coût serait réparti entre chaque commune en fonction de leur superficie, de leur nombre d'abonnés et de leur nombre de poteaux incendie.

Pour Saint-Girons-en-Béarn, la participation serait de **533€TTC**.

Afin de lancer l'opération en octobre 2017, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune à cette démarche collective.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans toutes ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

DECIDE d'adhérer à la démarche collective proposée par le Syndicat des 3 Cantons dans le cadre de la mise en place des cartes de risque en matière de Défense Incendie

Séance du 24 mars 2017

PRECISE que les crédits au budget sont suffisants.**CHARGE** M. le Maire d'en informer

→ M. Le Président du Syndicat des 3 Cantons

→ M. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le

Et de la publication le

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le

Le Maire

Pierre LAFARGUE**6) Demande de subvention au titre des amendes de police (délibération n°20170630-05)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été envisagé de changer l'abribus situé au croisement de la route d'Orthez et du chemin de Seigne aux motifs que l'existant est détérioré et qu'il ne s'intègre plus dans le paysage. De plus, le quartier de Seigne se développant grâce à l'urbanisation du lotissement Hillotte, le nombre d'usager va augmenter et la capacité d'accueil de l'abribus actuel ne sera pas suffisante.

Le projet consisterait donc à changer l'abribus. Des devis ont été établis :

→ Travaux de maçonnerie : 2955HT

→ Travaux de charpente et couverture : 3605.60€ HT

→ **Soit un montant total des travaux : 6560.60€ HT**

Cette opération pourrait bénéficier d'aides, notamment au titre des amendes de police

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet concernant le changement de l'abribus situé de la route d'Orthez et du chemin de Seigne**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des partenaires de la collectivité et à faire toutes les démarches nécessaires.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le

Et de la publication le

Fait à Saint-Girons-en-Béarn, le

Le Maire

Pierre LAFARGUE**7) Questions diverses**

→ **Vœux du Maire** : le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'organiser les vœux du Maire à compter de 2018. La cérémonie des vœux se déroulera un dimanche midi. Date à déterminer.

→ **Site internet** : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu avec M. Vallois l'après-midi même le service informatique de l'APGL (Davy et

Séance du 24 mars 2017

Nathan) concernant l'éventuelle création d'un site internet pour la commune. Davy a présenté les différentes possibilités qui s'offraient à la commune en termes de conception du site (mise en forme, choix des couleurs, contenu etc..). Il a également insisté sur le fait qu'un travail en amont assez important devra être réalisé par la commune (Recueil des besoins). Un comité de pilotage sera également créé. Une formation sera dispensée à toutes les personnes qui seront susceptibles d'utiliser le site internet. Le coût de création du site serait de 2101€ et celui de la maintenance annuelle 368€. Délai de livraison du site courant 2^{ème} trimestre 2018. Après une longue discussion sur l'opportunité, la nécessité d'un site, certains thèmes sont ressortis dont notamment : PLR, gîte, manifestation, permanence de la mairie, information CCLO, alerte météo, n° d'urgence, regroupement scolaire... Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion afin que le projet mûrisse un peu plus. En attendant M. VALLOIS se propose pour créer un site internet. Il fera une première ébauche de site qu'il présentera au conseil municipal.

- **Travaux Hall des Sports** : Le choix du carrelage pour les murs du WC est arrêté.
- **Panneau de basket** : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la part de l'équipe de Basket de Bonnut pour utiliser le Hall des Sports pour leurs entraînements du vendredi soir. Se pose alors les questions suivantes :
- mise en place de panneaux (car actuellement, il n'y en a pas), par qui ? qui finance ?
 - location de la salle: location gratuite ? Si payante, montant à déterminer ou alors paiement d'un forfait pour l'électricité de septembre à mai
- **Equipement salle Georges Petriat.**
Plusieurs demandes ont été faites pour installer une télévision. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de voir pour l'installation d'un vidéoprojecteur complet avec câble HDMI. Prévoir également l'achat d'une multiprise pour la sono.
- **Opération Cercle Bleu** : Il s'agit d'une association destinée à sensibiliser les personnes sur le don d'organes. Cette association ne demande aucune subvention. Pour rappel, en France, la **loi** sur le don d'organes indique que nous sommes tous donneurs d'**organes** et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner (soit en informant ses proches, soit en s'inscrivant sur le registre national des refus). C'est le principe du « consentement présumé » : Certaines communes sensibilisées aux dons d'organes ont décidé d'agir en collaboration avec cette association en implantant à l'entrée de leur ville/village un panneau. L'association souhaiterait donc que cette initiative s'étende et que chaque commune installe un tel panneau. Cela permettrait d'une part de sensibiliser la population sur le don d'organes et d'autre part, de faire entrer ce panneau dans le code de la route.



Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des membres du Conseil Municipal, la séance est levée à 23h00.

La présente séance comprend 9 délibérations numérotées 20170630-01 à 20170630-05

N° délibérations	Objet
20170630-01	<u>Elections</u> : Désignation de délégués en vue des élections sénatoriales
20170630-02	<u>Finances</u> : DM n°1 Achat photocopieur
20170630-03	<u>Intercommunalité</u> : Adhésion de la commune de Denguin et du SIVU du VAL de l'OUSSE
20170630-04	<u>Intercommunalité</u> : Adhésion à la démarche collective dans le cadre de la défense incendie
20170630-05	<u>Subvention</u> : Demande de subvention au titre des amendes de police – Changement Atribus

TABLEAU DES SIGNATURES

Agnès AMARDEIL	
Magali BAYLION a donné procuration à Marie-Edmée DARTEYRE	
Serge CESCOSSE	
Vincent CHEDOZEAU	
Michel COLLIN	
Marie-Edmée DARTEYRE	
Béatrice DUBROCA	
Patrick LAFARGUE	
Pierre LAFARGUE	
Hubert VALLOIS	